



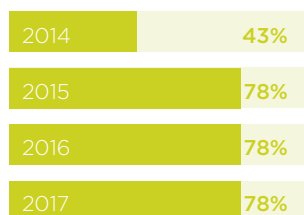
Date d'adhésion : août 2011
Population : 28,01 millions

Mozambique



*Sources de données détaillées dans l'Annexe No 1.

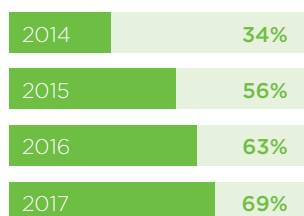
Transformations institutionnelles en 2016-2017



Regrouper les parties prenantes dans un espace d'action commun

La plateforme multisectorielle pour la nutrition, convoquée par le Groupe de travail technique du Programme de réduction de la sous-nutrition chronique 2010 - 2020 (GT-PAMRDC) par l'intermédiaire du Secrétariat technique pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SETSAN), a permis de renforcer les capacités des groupes techniques provinciaux consacrés à l'intégration de la nutrition dans les plans économiques des provinces et des districts. Le PAMRDC est désormais

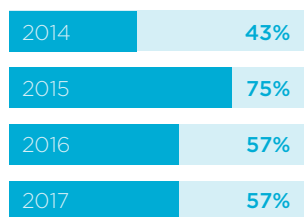
décentralisé dans les 11 provinces, mais mobiliser la participation de tous les secteurs au niveau des districts s'est avéré difficile. Deux provinces ont entamé ce processus. Une réunion de lancement du Réseau du secteur privé SUN et un atelier consultatif ont eu lieu avec la participation des parties prenantes du secteur privé, des donateurs, de la société civile, des Nations unies et du gouvernement. Des Réseaux de la société civile ont été mis sur pied dans quatre provinces.



Garantir un cadre politique et juridique cohérent

Au cours de l'année écoulée, de nouveaux plans, stratégies et lois ont été approuvés, notamment : le Programme provincial de réduction de la sous-nutrition chronique ; une loi sur l'enrichissement des aliments, ainsi qu'une stratégie d'enrichissement des aliments ; une stratégie de communication pour le changement des comportements nutritionnels ; des plans sectoriels économiques et sociaux ayant des composantes

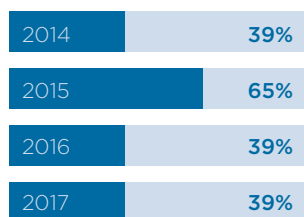
nutritionnelles et un plan opérationnel pour le développement agricole. Les campagnes de plaidoyer de la société civile ont ciblé les responsables politiques, afin de stimuler chez eux un sentiment d'adhésion et la redevabilité, et d'amener la nutrition à être perçue comme un facteur clé pour le bien-être, les revenus et le développement des enfants, des familles, des collectivités et du pays.



Aligner les actions autour d'un cadre de résultats commun

La mise en place de groupes de travail techniques provinciaux a abouti à la conception et à l'approbation de plans multisectoriels de nutrition au niveau des provinces, ceux-ci venant compléter le plan national. Le rapport de l'évaluation annuelle des indicateurs de la mise en œuvre du PAMRDC a été soumis au Conseil des ministres. Cette année, l'évaluation a également été effectuée au niveau des provinces, de manière à informer les gouvernements provinciaux sur les pro-

grès en la matière. Une délégation du Mozambique a participé au 4e Sommet africain Sankalp sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat, à Nairobi. La délégation comprenait des membres du Secrétariat technique pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des représentants de diverses entreprises de produits alimentaires. La rencontre a souligné l'importance de travailler ensemble pour bâtir une communauté autour de la promotion de la nutrition.



Procéder au suivi financier et mobiliser des ressources

Identifier les fonds alloués spécifiquement à la nutrition demeure très difficile. Seuls quelques secteurs sont actuellement en mesure de réaliser un suivi des montants alloués à la nutrition dans les budgets nationaux. La transparence et le suivi financier général se poursuivent, étant donné que les fonds sont acheminés par le biais du sys-

tème de finances publiques (e-SISTAFE). Un plaidoyer permanent est réalisé pour une allocation des ressources à plus long terme, afin de pouvoir renforcer et élargir les activités nutritionnelles. Il est nécessaire d'améliorer l'affectation de ressources du Programme provincial de réduction de la sous-nutrition chronique.



PRIORITÉS 2017-2018

- Plaider en faveur de la création d'un mécanisme de gouvernance interministérielle de haut niveau pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le Conseil national pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (CONSAN), qui devra être placé sous l'autorité du Premier ministre ;
- Accroître le déploiement du PAMRDC au niveau des districts au-delà des deux provinces déjà couvertes ;
- Améliorer l'estimation des coûts et le suivi financier des actions nutritionnelles aux niveaux du pays, des provinces et des districts ;
- Faire le bilan à mi-parcours du PAMRDC et concevoir la IIIe Stratégie nationale de sécurité alimentaire et de nutrition (ESAN III).